

COMPTE RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EPAF

juin 2020

Pas de colonies d'été à l'étranger suite à la crise mondiale du Covid.

France

A la demande de l'instance de tutelle, maintien des colonies en France. Après contact avec les familles et le tour d'horizon des sites qui se maintiennent et qui acceptent d'accueillir des enfants, il reste 1044 enfants candidats au départ.

En effet, de nombreux prestataires se sont désistés soit pour des raisons pratiques (trop de contraintes imposées), soit pour des raisons de rentabilité, car la grande majorité des employeurs des prestataires se sont désistés eux aussi.

Pas de basculement possible des colons inscrits à l'étranger pour les destinations nationales. Ce non basculement s'explique par tout d'abord le protocole sur les mineurs très contraignant et qui est resté flou très longtemps et ensuite EPAF gère et prévoit avec une année d'avance, donc c'était très difficile de tout permute au dernier moment. Pour les destinations nationales, il y avait 1800 inscrits. Le nombre est passé à 1350 environ suite à la défection des prestataires. Puis à 1000 environ suite au désistement des familles.

Il est à souligner qu'EPAF est une des très rares associations à maintenir des colonies cet été. Toutefois il y a le risque que la colonie devienne contraignante et non plus un séjour de vacances. EPAF s'attache cependant à faire en sorte que les colonies restent de vraies vacances pour les enfants.

Bilan

Bilan excellent pour l'année 2019.

Concernant les résidences, l'EPAF se positionne toujours sur le scénario 2 qui est de redéfinir le périmètre des centres de vacances pour en céder une partie pour mieux rebondir sur l'autre. Les réunions continuent dans ce sens, voire peuvent même accélérer avec le CNAS de juillet.

Suite au conseil de surveillance du 9 juin, de l'atterrissement budgétaire 2020 et du projet 2021, il y a environ 3 millions d'euros qui ont été économisés avec la crise du COVID.

Le surcoût de cette crise est infime comparé à l'excédent dû au fonctionnement par subventions. Il faudrait 4 millions d'euros pour rénover les résidences, hors 600000 euros seulement ont été accordés en subventions (dont 50 % sont déjà versés). L'enjeu actuel se situe donc sur ces 3 millions d'euros économies qu'EPAF souhaite garder et que l'état veut récupérer.

Vacances loisirs

Réouverture le 04 juillet des résidences dont La Soline.

L'ensemble des résidences passe à 2 ou 3 étoiles, ce qui valorise le parc.

Les annulations entre le 01 mars et le 15 septembre sont remboursées sous forme d'avoirs. Cependant, pour les familles en difficultés financières, elles sont remboursées en cash. Mais la plupart des familles ont utilisé leur avoir car ce sont des familles qui partent souvent.

Pas possible de proposer des clubs enfants (garderies) dans les locaux d'EPAF car ils ne sont pas adaptés aux contraintes COVID exigées. Néanmoins certains prestataires pourraient le proposer.

Vacances enfants

On organise les transports conformément aux règles de distanciations prévues.

Il faut organiser les séjours longs pour éviter la chute des familles participantes.

Même si on n'a pas d'autorisations spéciales, vu le retour à la normale et le discours du président, on fait comme d'habitude.

Pas de « colonies apprenantes » pour l'EPAF car ce n'est pas notre public en accord avec le ministère de la jeunesse.

Pour les annulations des colonies de printemps, remboursement en cash pour tous les inscrits.

Pour les colos d'été, il n'a été demandé que l'avance des 30 euros. Ces 30 euros sont remboursés sous forme d'avoirs sauf pour les inscrits en limite des 18 ans qui ne pourront plus repartir en colonies EPAF et qui sont donc remboursés en cash.

Outre-mer

Les caraïbes sont encore en orange.

Pour la Réunion, toujours en attente de la réponse du prestataire Marmaille.

Pour les COM : Polynésie : Départ de 5 et 10 enfants sur l'île de Moréa du 10 au 30 juillet.

Vacances Ensemble: Pas d'impact du COVID sur le départ des enfants handicapés.

Ils sont programmés comme d'habitude et toujours sans surcoût. Un protocole particulier leur est destiné, il encore plus contraignant et se rajoute au protocole COVID normal.

Départs des colonies

Le décret du 14 juin maintient l'interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes sauf dérogations préfectorales, ce qui est acquis pour EPAF.

Départs de Toussaint 2020 : EPAF travaille sur une offre avec SRH3.

Impact du COVID sur le personnel

Les encadrants d'EPAF qui ont été au chômage partiel ont touché 84 % de leur salaire, voire 100 % s'ils sont au SMIC.

Tout le monde en télétravail, ASA pour les fonctionnaires. Seules les résidences ont pu connaître du chômage partiel mais le COVID s'est produit pendant une période creuse, donc peu de chômage partiel au total.

L'ensemble des personnels ont des fiches métiers avec les mesures à respecter. Mais ce protocole était déjà drastique dans la restauration bien avant le COVID.

EPAF a prévu de recruter des employés supplémentaires sur la partie « employés service » sur certains métiers à cause du COVID.

Prométhée (logiciel EPAF)

Avec ce logiciel, on ne peut plus payer que par CB.

Hors tout le monde n'a pas de CB.

On peut cependant payer par chèque en une fois. ANCV dématérialise ses chèques vacances (chèque vacances connexe). Ce chèque sera accepté pour tous les règlements.

Réservations vacances 2020

C'est plutôt bon. Aucun problème concernant le remplissage des résidences.

Le problème est financier. Les séjours annulés dans les résidences par le COVID ont fait baisser les recettes (pertes en avril, mai et juin). Hors EPAF Loisirs rapporte quand EPAF enfants coûte. Les résidences compensent le déficit des colonies. Du coup, les comptes se retrouvent déséquilibrés.

De plus, le protocole sanitaire est prévu jusqu'à la fin de l'année. Il y a donc le risque que cela freine les séjours loisirs.

Les représentants CGT pour EPAF